



Déclaration liminaire de  
L'UNSA ÉDUCATION au CDEN  
du 13 février 2024

Mme.la Préfète, M. le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La rentrée scolaire 2024 ne se fera pas dans les conditions les plus favorables. Sa préparation se déroule dans le contexte de deux remaniements ministériels successifs, les principales mesures budgétaires actées au plan national et désormais en déclinaison locale vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement dans tous les territoires.

Moyens constants pour le 1D, mesures pédagogiques multiples synonymes de destruction du collège unique et de retour à la sélection précoce, réforme de la voie professionnelle qui ne suscite toujours pas l'adhésion unanime, École inclusive sans avancée probante : autant de situations qui ne créent pas l'École de la confiance mais une École de la rancœur, de l'inquiétude, du pessimisme. Autant de mesures présentées sous le sceau de l'amélioration de la réussite des élèves mais qui cachent le réel problème du recrutement et de l'attractivité de tous les métiers de l'Éducation.

L'Unsa Éducation estime que l'Éducation a besoin de stabilité, de vision globale et à long terme, de concertation entre les décideurs et les professionnels en s'appuyant sur leur expertise ; elle rappelle que le temps des apprentissages ne peut être et ne doit pas être celui de la communication à tout va et de la politique.

Nous sommes réunis pour évoquer ce soir la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré. Elle s'annonce préjudiciable pour les personnels et leurs élèves dans notre département : aucun moyen supplémentaire, 16 ouvertures et 31 fermetures



de classes, fusions d'école parfois sans anticipation et sans concertations et prise en compte des contextes locaux, telles sont les mesures actuellement ! Certaines de ces mesures ont été revues ou sont encore à l'étude et nous souhaitons remercier la DSDEN pour la qualité des échanges et des documents, toutefois l'Unsa Éducation restera vigilante notamment en ce qui concerne les exigences qu'elle a exprimées au cours du dernier CSASD :

- annulation du projet de fermeture à Fabre élémentaire et maternelle, attention particulière pour cette école du fait des arrivées récurrentes d'élèves en cours d'année (encore deux inscriptions hier) ainsi que de la présence à proximité du foyer pour femmes battues : aux effectifs de cette école pourraient s'ajouter des enfants qui auront besoin d'un cadre serein,
- surveillance des fusions à Cavaillon et à Avignon et de l'impact sur les familles et enseignants et sur la sectorisation,
- meilleure anticipation pour l'ouverture en 2025 d'une école à Morières les Avignon en incluant l'ensemble de la communauté éducative dans la réflexion : représentants des parents et des enseignants notamment.
- remise en place du moratoire Unsa Éducation pour la direction d'école permettant de sursoir d'un an à la diminution des décharges de direction des écoles touchées par une mesure de fermeture (qui correspondrait à 0.23 ETP), prise en compte des IPS, maintien du service public d'éducation sur Villelaure ; les fermetures de Rasteau, Roaix, Bédoin et Sault ayant été annulées.
- augmentation du nombre de remplaçants au-delà des 5 proposés,
- demande de l'UNSA Éducation de mise en place d'un seuil critique de 24 pour deux classes d'éducation prioritaires dédoublées lorsque le dédoublement se fait en co-enseignement dans une seule classe (soit 2 CP ou CE1 ou GS à 12 ). En effet, nous ne pouvons toujours pas et ne pourrions jamais cautionner les classes dédoublées en « co-enseignement » dans une seule salle avec 30 – 31 élèves d'éducation prioritaire, et 2 adultes voire plus (enseignants, ATSEM, AESH ...). C'est contraire au dispositif de dédoublements, ainsi qu'à l'éducation prioritaire.

Nous nous permettons d'insister sur certains de ces points de vigilance. Notre département a des zones rurales et semi-rurales. Au CSA DHG du 24/01, le précédent DASEN a évoqué, suite à notre intervention pour le collège de Sault, le projet de T.E.R. pour ce territoire : qu'en est-il réellement ? Et pour les autres zones rurales ?

L'UNSA Éducation redemande aujourd'hui en CDEN, avec la présence des partenaires de la communauté éducative qu'au-delà des mesures d'accompagnement en aval comme ce moratoire UNSA, il serait temps d'entamer une réflexion en amont sur le maillage territorial des écoles afin de pouvoir les maintenir tout en permettant des groupes classes suffisants pédagogiquement (et non surchargés, je précise). Les regroupements pédagogiques intercommunaux sont un des leviers permettant cela.

Nous demandons que soit entamé avec les municipalités, collectivités, partenaires éducatifs et organisations syndicales, un travail de réflexion, afin de sauvegarder et promouvoir les écoles rurales ou isolés, tout en leur permettant de fonctionner durablement, avec stabilité et sérénité.

L'École inclusive est le point noir du Vaucluse, que ce soit par le nombre insuffisant d'AESH au regard des notifications MDPH, par l'insuffisance des structures telles que ULIS, UPE2A ... Ce qui questionne sur la qualité des prises en charge des élèves les plus fragiles, au profil inquiétant quant à leur épanouissement mais aussi quant au fonctionnement d'une classe voire d'une école, quant à la qualité de vie au travail des équipes qui œuvrent auprès de ces élèves.

L'UNSA Éducation souhaite rappeler qu'il n'est pas acceptable en 2024 d'entendre ou de lire que certains remettent en cause l'École inclusive. Cela présupposerait donc que l'École puisse être autre qu'inclusive.

Cela reviendrait donc à remettre en cause le principe-même de notre École publique et laïque, seule École de la République qui s'attache à la formation de TOUS les citoyens. C'est bien le système dans son ensemble (École, ARS, services de soins et services sociaux) et l'insuffisance de moyens qui leur sont

alloués, qu'il faut dénoncer. Ne nous trompons pas de combat et ne laissons pas l'obscurantisme et le populisme gagner toujours plus de terrain.

Le contexte des deux fusions nous préoccupe. La fusion des écoles de Cavillon (Signoret/Castil Blaze) est en cours, avec une difficile concertation entre les partenaires et avec certains aménagements contestables sur le plan de la sécurité et des normes liées au changement climatique. Sans parler de la modification géographique de l'emplacement de la maternelle et les problèmes de circulation et de parking inhérents.

La fermeture prévue de l'école Le clos de la Murette avait déclenché notre indignation. Bien que le CSASD du 08/02 soit revenu sur cette décision, la façon dont la décision avait été annoncée nous paraissait cavalière et sans respect des élèves, de leur famille et des personnels (*par courrier aux parents, déconcertés, jeudi 1<sup>er</sup> février et par ces mêmes parents aux personnels de l'école*). Visiblement, aucune concertation n'avait été envisagée par la mairie avec les différents partenaires, y compris la DSDEN qui n'a pu travailler sur la sectorisation.

Cela nous questionne, tout comme les conditions d'accueil dans le quartier où ouvrira la nouvelle école Joly Jean, à la rentrée prochaine : éloignement des zones de résidence (la Rocade est un espace de séparation et de risque d'arrivée tardive aux heures d'entrée et de sortie de classe). Sans parler des problèmes de transports en commun, ni de la rareté des services de première nécessité et culturels, dans la zone de cette nouvelle école. Quelle facilité auront les élèves et leurs enseignants pour l'accès aux lieux de culture, aux équipements sportifs (piscine en particulier) et plus tard au collège de secteur ? En fonction du public accueilli, de l'IPS et des éléments mentionnés précédemment, l'Unsa Éducation demande que cette école soit classée en REP+, comme les deux collèges alentours et susceptibles d'accueillir les élèves de cette école.

Pour finir, nous mettons à nouveau l'accent sur l'utilisation de la baisse démographique pour justifier les fermetures : cette baisse est certes sensible cependant elle ne doit pas être associée à des mesures RH ; elle doit être

accompagnée d'une étude sur l'amélioration de la qualité des enseignements en complétant et amplifiant la réponse aux besoins de tous les élèves.

Nous vous remercions, Mme. la Préfète, M. le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, de votre attention.